

ARRETÉ

Relatif à la composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Maison départementale des personnes handicapées d'Ille-et-Vilaine

**Le Préfet d'Ille-et-Vilaine,
et le Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,**

- VU** le code de l'action sociale et des familles, articles 1-146-3 à 2-146-12, relatifs à la création, dans chaque département, d'une Maison départementale des personnes handicapées ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles, article R 241-24 modifié par décret n° 2012-1414 du 18 décembre 2012 – article 6, relatif à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux Directions départementales interministérielles ;
- VU** la circulaire du 23 mars 2010 relative à la répartition des compétences entre les agences régionales de santé et les directions régionales et départementales en charge de la cohésion sociale sur le champ de la politique du handicap ;
- VU** les propositions des différents organismes consultés ;
- VU** l'arrêté conjoint Préfet-Président du Conseil général du 03 octobre 2016 fixant la composition de la commission des droits et de l'autonomie ;
- VU** l'arrêté conjoint du Préfet-Président du Conseil général du 27 juillet 2015 modifiant la composition de la commission des droits et de l'autonomie ;
- VU** la délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015 portant élection de Monsieur Jean-Luc CHENUT en qualité de Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ;
- SUR** proposition du Secrétaire général de la Préfecture et du Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ;

ARRETENT

La composition de la Commission des droits et de l'autonomie de la Maison départementale des personnes handicapées d'Ille-et-Vilaine est modifiée comme suit :

Article 1^{er} : Représentent le Département :

- * **Membre titulaire :**
Mme Anne-Françoise COURTEILLE, Conseillère départementale déléguée à la Maison départementale des personnes handicapées
- Membres suppléants :**
Mme Anne PESSEREAU, Cheffe de service
Mme Marie-Eve DEPASSE, Chargée de mission
Mme Corinne EVANO-PANHELEUX, Rédacteur principal

- **Membre titulaire :**
M. Louis HUBERT, Conseiller départemental
Membres suppléants :
Mme Kristie JEAN-TOUSSAINT, Chargée de mission
Mme Anne-Françoise DOLAIS-LEGENTIL, Chargée de mission
M. Guy LE CALLONEC, Responsable enfance famille

- **Membre titulaire :**
Mme Marie-Pierre CHAPRON, Responsable du Service gestion, contentieux et récupération des prestations d'aides sociales
Membres suppléants :
Mme Carole RAISIN, Contrôleur lois aide sociale
Mme Marie-Annick MOUGENEL, Chargée de mission
Mme Annaïck BREAL, Rédacteur principal

- **Membre titulaire :**
Mme Véronique ROBERT – Médecin départemental, Responsable du Service actions médico-sociales
Membres suppléants :
Mme Catherine LE MOULEC, Infirmière
Mme Emmanuelle DESPRETZ-JUHEL, Médecin conseil territorial
Mme Christine RUDANT, Médecin conseil territorial

Article 2 : Représentant l'Etat :

- **Membre titulaire :**
Mme la Directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations ou son représentant

- **Membre titulaire :**
M. le Directeur régional des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant

- **Membre titulaire :**
M. le Directeur académique des services de l'Education nationale, Directeur des services départementaux de l'Education nationale d'Ile-et-Vilaine ou son représentant

- **Membre titulaire :**
M. le Directeur général de l'Agence régionale de la santé ou son représentant

Article 3 : Représentent les Organismes d'assurance maladie et d'allocations familiales :

- **Membre titulaire :**
M. Didier GILBERT, Président du Conseil D'Assurance Maladie
Membres suppléants :
M. Gilles LEGENDRE – Administrateur RSI Bretagne

- **Membre titulaire :**
M. Claude SCHOPP – Membre du CA – CAF
Membres suppléants :
Mme Elisabeth LORET- Responsable adjointe - MSA

Article 4 : Représentent les Organisations syndicales :

- **Membre titulaire :**
Mme Sabrina CHANTEPIE - Union des entreprises d'Ille-et-Vilaine
Membres suppléants :
M. Jean-Jacques MORVAN – Union des entreprises d'Ille-et-Vilaine
Mme Guylaine QUINTON – Union des entreprises d'Ille-et-Vilaine
Mme Réjane SIMON – Union des entreprises d'Ille-et-Vilaine
- **Membre titulaire :**
M. Yannick LE GUEN – CFDT
Membres suppléants :
Mme Martine QUEFFRINEC – CGT
M. Loïc MOISAN - CGT

Article 5 : Représentent les Associations de parents d'élèves :

- **Membre titulaire :**
Mme Isabelle VELTER – FCPE
Membres suppléants :
M. Akin OMOKOGBOH – FCPE
Mme Armelle FELTZ– APEL
Mme Marianne PELLETIER – APEL

Article 6 : Représentent les Associations de personnes handicapées et de leurs familles :

- **Membre titulaire :**
Mme Nicole SARRET – UNAFAM
Membres suppléants :
M. François HEISSAT – UNAFAM
M. Etienne CHANSON - UNAFAM
M. Christian BROU – UNAFAM
- **Membre titulaire :**
Mme Marinette FERLICOT – ESPOIR 35
Membres suppléants :
Mme Andrée BOIZARD – ESPOIR 35
Mme Thérèse DALLE – CAT Armor
Mme Marie-Thérèse LEBRET – CAT Armor
- **Membre titulaire :**
M. Claude LAURENT - ADAPEI
Membres suppléants :
Mme Catherine LECHEVALLIER – ADAPEI
Mme Françoise BARBE – ADAPEI
Mme Christine AUBRY - ADAPEI
- **Membre titulaire :**
Mme Françoise THOUVENOT – AAPEDYS 35
Membres suppléants :
Mme Sylvie FRESNEL – AAPEDYS 35
M. André GUYOMARD – FNATH
Mme Chantal FRANCANNET – APAJH 35
- **Membre titulaire :**
Mme Sandrine BAOT - APF
Membres suppléants :
M. Jean-Claude LEMAITRE – APF
Mme Martine LABOURDIQUE – APF
Mme Monique BERLAN – APF

- **Membre titulaire :**
Mme Marie-Thérèse LEBRETON – ADIMC 35
Membres suppléants :
M. Jean-Marc BUFFET – AFM
Mme Ludivine BOURGAULT – AFM
M. Alain DAUGAN – AFTC 35

- **Membre titulaire :**
Mme Joëlle GUERNALEC - ADEPEDA
Membres suppléants :
Mme Michelle ROZE – AVH
Mme Patricia LE PILOUER – RETINA
Mme Claire FRIOULT – RETINA

Article 7 : Représentent le Conseil départemental consultatif des personnes handicapées :

- **Membre titulaire :**
Mme Eliane KERAVEC – COCHLEE Bretagne
Membres suppléants :
Mme Gaëlle LOUIS – ANPIHM – Résidence Les Fougères
Mme Béatrice MARIETTE – EPI Bretagne
M. Damien TELLIER – Association Ar Roc'h

Article 8 : Représentent les Organismes gestionnaires :

- **Membre titulaire :**
Mme Delphine LEPORT – Directrice adjointe de l'EDEFS Hallouvy
Membres suppléants :
Mme Catherine DEROUETTE – Directrice APF/HANDAS IEM Chartres de Bretagne
M. Yves LECOMPTE - Directeur ADPEP 35
Mme Delphine BECAM – Directrice adjointe IES Paul Cézanne
- **Membre titulaire :**
Mme Héliane CARIO LEGOUADEC – GEPSO
Membres suppléants :
Mme Andréa SARUP – Directrice ADAPT 35
Mme Francette KERVOEL – SADAPH

Article 9 : Durée du mandat et Présidence :

Les membres sont nommés pour une durée de quatre ans renouvelable, à l'exception des représentants de l'Etat et de l'Agence Régionale de Santé (article R 241-24 CASF).

Le Président, dont le mandat de deux ans est renouvelable deux fois, est élu à bulletins secrets parmi les membres de la commission ayant voix délibérative (Article R 241-26 CASF).

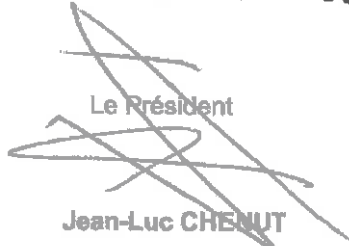
Le ou les vice-présidents sont élus dans les mêmes conditions pour une durée identique (Article R 241-24 CASF).

Article 10 : Le Secrétaire général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine et la Directrice de la Maison départementale des personnes handicapées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine et au recueil des actes administratifs du Département d'Ille-et-Vilaine.

Le Préfet d'Ille-et-Vilaine


Christophe MIRMAND

Fait à RENNES, le 26.10.17


Le Président
Jean-Luc CHENUT